ABEILLE D'ETAN

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces.,. 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. -

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont alles tiennent la place. - Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraltront que dans le numéros suivant.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Le Propriétaire Gérant, Aug. Allien.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de Aug. Allien.

Un an 12 fr. Six mois..... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les in sertions au comptant. - A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants : Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

journal l'Abeille de Corbeil: - pour celui d'Etampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Eté à partir du 4 Mai 1874.

STATIONS	8	10	10	50	52	16	19	56	2.2	5.1	62	26	28	2	STATIONS		3	53	5	9	4.1	23	59	13	17	62	21	23	53
	1 2 3	Ire cl.	I'm cl.	1 2 3	123	1 2 3	1re cl.	123	123	Ire cl.	123	123	123	123		123	Ire cl.	1 2 3	l'e cl.	1 2 3	123	123	123	lre cl.	lre cl.	123	123	123	12
RLEANS D.	ma.in.	metin.	malin.	100.00	matin.	matin.	soir.		soir.	soir.		soir.	soir.	soir.		mat n.	matin.	matin.	ma'in.	matin.	soir.	seir.	soir.	goir.	soir.	soir.	soir.	soir,	soir
		2 16	2 43		6 50		2 >		3 40	7 23		8 40	9 25		PARIS. Dép		9 10	9 20	10 45	11 45	1 40	5 10	6 .	7 45	8 45	9 »	10 5	10 45	12 :
OURY		2	2		7 52		2 50		4 48	3	7.4	9 32	10 35	11 49	BRETIGNY	8 15	9 49	10 33	2	12 59	2 58	6 24	7 14	8 19	9 23	10 10	11 15	11 35	1 1 3
ONNERVILLE		3 16	3		8 15		>		5 12	3		9 52	>	2	BOURAY	8 34	>	10 52	> .	1 17	3 17	6 43	7 32	>	э	10 28	3	>	>
TAMPES	- "	2 42		matin.	8 24			soir.	5 22	26	soir.	20			LARDY		(i) a	II »	2	1 23	8 24	6 49	7 38	>	>	10 34	- 3	>	>
FRÉCHY		3 41	4 7	6 »	8 51	12 55	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 23	11 24	12 37	CHAMARANDE.	8 48	2	11 7	>	1 30	3 31	6 56	7 45	3	>	10 41	-3	3	3
HAMARANDE.		>		6 11	9 2	1 7	>	3 56	6 2	2	9 11	>	2	20	ETRÉCHY	8 54	2	11 13	>	1 36	3 37	7 2	7 51	>	>	10 47	>	3	20
ARDY	-	3	1 7	6 18	9 9	1 14	э [4 3	6 9	>	9 18	»	2	»	ETAMPES	9 15	10 18	11 25	11 46	1 54	3 56	7 23	8 3	8 48	9 54	10 59	11 54	12 14	2 !
OURAY	,	»		6 25	9 16	1 22	2	4 10	6 17	>	9 25	2	2	2	MONNERVILLE		2	0.0	3	2 24	4 29	7 53		20	>		- x	>	
RETIGNY	3 32		3	6 32	9 24	1 29	. >	4 17	6 24	>	9 35	>	»		ANGERVILLE	9 57	3		3	2 32	4 38	8 1		2	10 22		3	1 2	
ARIS. Arr.		4 00	2 "	6 54	9 43	1 49	4 >	4 40	6 44	>	9 53	10 59	1I 59	1 13		10 22	II »	11	315	2 54	5 3	8 25		9 26	10 39		12 46	1 6	4
ARIS. ATT.	4 20	4 39	5 5	8 4	10 55	3 4	4 40	5 50	7 58	9 54	11 1	11 44	12 45	1 55	ORLÉANS.AT	11 23	11 44		1 11	3 51	6 4	9 23	-	10 15	11 27	-73	1 31	2 2	5 2

Train nº 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ETAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargnes centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 2,376 fr., versés par 18 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 358 fr. 25 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,754 fr., versés par 9 déposants dont 2 nouveaux. Il a été remboursé 4,648 fr. 70 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 400 fr., versés par 2 déposants.

Il a été remboursé 856 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 310 fr., versés par 9 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 4,380 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 407 fr., versés par 5 déposants dont I nouveau.

Police correctionnelle.

Audience du 7 Octobre 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

- Pacnot Désiré Louis-Joseph, 20 ans, journalier: - Sourceau Paulin-Auguste, 25 ans, garçon boulanger, demeurant tous deux à Ormoy-la-Rivière; 1 mois de prison chacun et aux dépens solidairement, pour vol.
- Jeulin Scholastique, 68 ans, journalière, semme de Antoine Martin, demeurant à La Ferté-Alais; 5 jours de prison, 6 fr. d'amende et aux dépens, pour vol de bois dans une vente.
- AUBERTEAU Joséphine, femme de Narcisse Sallé, marchand de vins; - HUGUET Céline, 20 ans, domestique, demeurant toutes deux à Maisse; inculpées de vol la nuit dans les champs, renvoyées des fins de la poursuite sans dépeus, la prévention n'ayant pas été suffisamment établie.

Leuilleton de l'Abeille

ри 10 остовке 1874.

LE MISSEL DE LA GRAND' MÈRE.

- Est-ce donc ici? demanda Mme Duverger avec étonnement.

- Mais oui, fit Mme Pierrard avec son meilleur sourire. Voici votre chambre, poursuivit-elle en ouvrant une porte. Elle est grande, bien aérée; vous avez un petit jardin, avec des arbres, des plantes, des massifs, vous pourrez y descendre aux heures de la journée où le soleil est bon, et bientôt vous aurez recouvré toutes vos forces.

- Je ne comprends plus! s'écria la veuve. Elle tremblait, ses jambes sléchissaient.

- A côté de votre chambre, celle de Mile Adrienne; entrons-y. Elle est un peu moins grande, mais elle est parfaitement éclairée. Voyez, Mademoiselle, comme vous serez bien là, près de ce chiffonnier, pour travailler à vos superbes ouvrages.

La jeune fille ne put répondre que par un mouvement de tête. On voyait aux soulèvements de sa poitrine les efforts qu'elle faisait pour ne pas pleurer.

Mme Pierrard les fit entrer ensuite dans un petit sa-

lon fort gentiment meublé. - Un piano! ne put s'empêcher de s'écrier Adrienne.

- Oui, Mademoiselle; j'ai entendu dire que vous

BOUCHER Henri-Paulin, 46 ans; - BOUCHER Henri-Léon, 18 ans, charretiers; - Semelle Adonis-Léopold, 47 ans, charretier; - Boissière Carolus-Frédéric, 14 ans, vacher, demeurant tous cinq à Fontainela-Rivière: Charpentier, 25 fr. d'amende, Boucher Paulin, Boucher Henri et Semelle, 46 fr. d'amende chaeun, Boissière, 12 fr. d'amende et aux dépens solidairement, pour vol dans les champs de récoltes non détachées du sol, commis conjointement pendant la

CHARPENTIER Louis-Eugène, 46 ans, journalier;

- Verer Ernest-Augustin, 21 ans, charretier, demeurant à Chalo Saint-Mars; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.
- Beauvilliers Alphonse-Adelmar, 28 ans, charretier, demeurant à Itteville ; 6 jours de prison et aux dépens, pour rébellion seul et sans armes.
- Done Lodoize-Jules, 18 ans, cultivateur, demeurant à Gironville; 16 fr. d'amende et aux dépens, pour vol dans les champs de récoltes non détachées du sol.
- Liebault Edouard Ferdinand, 12 ans, demeurant à Itteville; acquitté du délit de vol dans les champs commis sans discernement.
- BERTHEAU Louis-Saturnin-Eugène, 43 ans, cultivateur, demeurant à la Poste-de-Boisseau. commune de Bormainville; - BERTHEAU Etienne Faustin-Désiré, 38 ans, cultivateur, demeurant à Rouvray-Saint-Denis ; prévenus de vol et de complicité par recel, renvoyés des fins de la pousuite sans dépens, la prévention n'étant pas suffisamment établie.
- LACOMBE Pierre Baptiste, 18 ans, garçon boulanger, demeurant à Etampes; 3 jours de prison et aux dépens, pour vol.

L'Abeille d'Etampes, dans son dernier numéro, en citant d'après le dénombrement du royaume par Généralitez, fait en 1709, les lieux qui autrefois faisaient partie de l'Election d'Etampes, a commis une erreur en indiquant par une note que la paroisse de Saint-Germain était aujourd'hui du canton d'Arpajon, ar-

étiez musicienne, et j'espère que tout à l'heure vous me-ferez l'amitié de me jouer un morceau.

Cette fois, Adrienne ne put retenir un sanglot. - Mais qui êtes-vous donc, Madame? demanda la veuve d'une voix étouffée.

- Votre meilleure amie, répondit-elle tout bas. Ici, continua - t - elle en s'adressant à la jeune fille, vous pourrez recevoir les personnes qui viendront vous voir : vos amies de pension, par exemple, et les bonnes sœurs qui vous ont élevée et instruite. Mais je ne veux pas vous fatiguer plus longtemps; du reste, vous devez avoir

faim et l'heure du déjeuner est arrivée. Elles entrèrent dans la salle à manger.

Mme Pierrard aida la veuve à s'asseoir et fit signe à Adrienne d'en faire autant. Sur une nappe d'une blancheur éblouissante on avait mis quatre couverts

- Nous attendons un quatrième convive, dit Mme Pierrard en voyant les yeux de la mère et de la fille fixés sur la table. Mile Adrienne le connaît un peu, et vous me permettrez de vous le présenter, Mme Duverger. C'est un jeune homme, il est né au Havre, il se nomme Edmond Pierrard, c'est mon fils bien-aimé!

La jeune fille poussa un cri, une porte venait de s'ouvrir en face d'elle et le jeune homme entrait. Mme Pierrard le prit par la main, et l'amenant devant Mme

Duverger : - Mon fils, Madame, dit-elle; à partir d'aujourd'hui, si vous agréez sa demande, le fiancé de Mue Adrienne

Adrienne défaillante s'affaissa sur son siège. Sa mère pleurait à chaudes larmes.

- Non, ce n'est pas possible, disait-elle, je fais un

rondissement de Corbeil. Cette paroisse de Saint Germain est aujourd'hui la commune de Morigny à laquelle Champigny a été réuni en 1807.

Ajoutons aussi que Villiers-en-Beauce s'appelle aujourd'hui Bouville.

Ascension de M. Godard.

Dimanche dernier a eu lieu, sur l'emplacement du Marché aux bestiaux, l'ascension de M. Godard, qui, pour répondre à de nombreuses demandes des habitants d'Etampes, avait consenti à venir égayer la foire Saint Michel. Malgré le mauvais temps, MM. Godard et fils, luttant contre le vent et la pluie, ont tenu à exécuter leur promesse.

Dès deux heures de l'après-midi, les hombes à double détonation annonçaient que la fête aérostatique allait commencer. Puis une flottille de ballons aux couleurs variées se sont successivement enlevés dans les airs, avec banderolles et parachutes se détachant sur la foule, aux applaudissements du public et aux cris joyeux des enfants.

Vers quatre heures, l'ouragan survenu a dû retarder le départ du gros ballon, qui, malgré toutes les précautions prises, n'avait pu éviter d'être mouillé, ce qui a occasionné de grandes difficultés pour le gonflement d'un aérostat d'une aussi grande dimension. Pourtant l'aéronaute avait promis qu'il partirait malgré le mauvais temps, car il ne pouvait espérer remettre l'ascension au lendemain, sachant bien que la plupart des personnes présentes à son spectacle quitteraient Etampes le soir. M. Godard, bravant les dangers qui le menaçaient, n'hésita pas à crier son lâchez-tout sacramentel.

A ce moment, une dizaine d'hommes qui retenaient les cordes de la monigolfière, et que l'esset du gonslement avait sans doute émotionnés, ne comprirent pas son commandement et tinrent bon un instant; ils ignoraient qu'en s'efforcant à retenir le ballon, ils pouvaient être la cause involontaire d'un grave accident.

Enfin, malgré tous les contretemps, l'habile aéro-

rêve, où suis-je?... M. Pierrard, ma fille... non, non, cela n'est pas vrai!

- La famille Pierrard doit beaucoup à Mme Mazurier votre mère, reprenait la douce voix de la mère d'Edmond, et nous commençons par acquitter la dette de la reconnaissance.
- Et vous voulez que votre fils épouse ma fille?...
- Puisqu'ils s'aiment! Tenez, regardez...
- Le jeune homme s'était agenouillé devant Adrienne; elle lui avait abandonné ses mains et il les couvrait de baisers.
- Mais elle n'a rien, rien!...

- Votre fille et vous n'êtes pas si pauvres que vous le croyez. Notre maison vous doit compte d'une somme prêtée, autrefois, par Mme Mazurier, votre mère, au père de mon mari. Cela sera réglé par M. Pierrard, qui ne sait rien encore de ce qui se passe. Mais Mile Duverger ne posséderait-elle que ses rares vertus, je serais également heureuse et sière de la nommer ma sille.

Pendant ce temps, le jeune homme racontait à Adrienne émerveillée comment il avait acheté le vieux livre de prières et découvert, dans la couverture, les précieux papiers.

La domestique de Mme Duverger entra pour servir le déjeuner. On se mit à table. Edmond avait pensé à tout. L'installation était complète.

- Et votre robe, Madame? demanda Adrienne.
- Je l'avais oubliée, répondit Mme Pierrard en souriant; nous la ferons au Havre.
- La jeune fille rougit et baissa les yeux.

naute put opérer son ascension, qui sut bientôt suivio d'une prompte et heureuse descente.

La jeune fanfare de la ville, qui prêtait son loyal concours à MM. Godard et fils, a su mériter les applaudissements du public; elle fera honneur à son chef, M. Fabian, et mérite bien qu'on l'encourage. En somme tout le monde a été très satisfait.

La Foire Saint-Michel.

Les foires ne sont plus ce qu'elles étaient autrefois; aujourd'hui que les voyages, grâce aux chemins de fer, se font rapidement, que dans chaque localité, les marchands nous offrent en tout temps toutes les productions de l'industrie, on n'a plus besoin d'attendre le retour de la foire, pour acheter du linge damassé, de belles dentelles, des porcelaines de prix ou des denrées alimentaires de premier choix. Nos foires ne sont donc plus ce qu'elles étaient; les marchands qui les fréquentent ne nous offrent plus en général que des frivolités ou des friandises.

Les foires sont d'une institution fort ancienne, elles doivent leur origine à la dévotion des populations et aux pélerinages autrefois très-communs. Aujourd'hui que nous négligeons beaucoup la religion, et les saints qu'elle honore, la fête d'un patron n'est plus qu'une occasion de bombances et de divertissements; les foires ne sont plus fréquentées que par des promeneurs, par des flàneurs, ou par des gens avides de bals, de curiosités peu curieuses, et aimant les parties fines. C'est ainsi qu'avec les habitudes religieuses de nos ancêtres ces réunions dans lesquelles il se traitait toujours des affaires fort importantes, qui étaient pour beaucoup de négociants l'occasion de transactions considérables; ces réunions qui étaient d'autant plus populeuses que le saint patron qu'on sêtait était plus vénéré, ne sont plus guère que des fêtes populaires, dépourvues désormais de tout caractère religieux, mais joyeuses et animées, dans lesquelles les populations rurales se rendent en foule, vêtues de leurs plus beaux

Les relations d'amitié entre Mme Caillet et Mme Pierrard n'étaient pas rompues; elles se voyaient journellement. Mais Edmond, malgré la présence de sa mère à Paris, se montrait encore moins empressé; on ne le voyait presque plus dans la maison du banquier. Toutes ses journées, il les passait à Passy auprès de Mme Duverger et d'Adrienne. Naturellement, on devait être très-mécontent de cette inexplicable et étrange conduite. On n'en laissait rien voir à Mme Pierrard; on se tenait vis-à-vis d'elle dans une certaine réserve étudiée et on évitait, autant que possible, de lui parler de son fils.

Sans que ce dernier s'en doutât, Mme Caillet l'avait fait suivre, et son espion rapporta, un matin, que M. Edmond Pierrard se rendait tous les jours à Passy et qu'il passait presque tout son temps dans une petite maison où demeurait une jeune fille très-jolie. L'habitation avait été louée et meublée par M. Pierrard, et personne n'avait pu lui donner le nom de la demoiselle.

Mme Caillet trouva les renseignements suffisants; elle savait à quoi s'en tenir : la conduite du jeune homme lui était expliquée. D'abord ce fut de la stupeur, puis des cris d'indignation, de colère et de rage. Mme Mazurier fut de l'avis de sa fille, déclara que c'était une abomination, une injure, et cria plus fort qu'elle. On ne pouvait se montrer trop sévère pour un fait aussi scan-

Il y eut immédiatement un conseil de famille, duquel, par convenance, on crut devoir exclure Mile Ernestine. atours, viennent jouir des derniers beaux jours et dépenser follement le fruit de leur travail.

Si la foire d'Etampes n'a plus son ancienne importance, si on n'y est plus attiré par un sentiment de dévotion au glorieux vainqueur de Satan, elle a encore son cachet d'originalité, elle nous fait voir les enfants de la Beauce dans toute leur naïveté; quand vous avez jeté un coup-d'œil rapide sur les boutiques, et sur les bibelots qu'elles offrent à notre convoitise, on se plait volontiers à inspecter les visiteurs, on fait de piquantes réflexions sur les toilettes mirobolantes sous lesquelles se cachent un teint basané et des mains sachant mieux manier la fourche que l'aiguille.

Que vous dirai-je des marchands de notre foire? -Ceux que nous voyons tous les ans se sont à peu près tous trouvés au rendez-vous. Voici d'abord la bijoutière de Paris, qui, sans doute, fait de bonnes affaires à Etampes, si nous en jugeons par l'extension qu'elle a donnée à sa loge et par la quantité d'objets qu'elle expose à nos yeux; puis viennent les marchandes de lingeries, de cravates, de broderies et de tous ces objets de toilette si divers, qui ne sont pas gênants à transporter et se puient quelquesois au poids de l'or. On peut aussi monter son ménage, et l'on trouve à la foire même des lacrymatoires... de la décadence, comme les appelle M. Poitrinas, président de l'Académie d'Etampes. Les cuisines en plein vent ne manquent pas, on peut se restaurer à bon marché, elles n'ont pas besoin d'enseigne, les parfums culinaires qu'elles répandent se font suffisamment sentir, et dirigeront facilement vos pas. Pour les friands, ou pour ceux qui veulent donner à leur estomac le temps d'attendre le diner de famille, ils ont les gauffres des Champs-Elysées, les pains d'épice les plus variés, les nonnettes et aussi le sucre des pommes. De même qu'il y a des marchands pour tous les goûts, et pour tous les sexes, il y en a aussi pour lous les âges, les enfants peuvent choisir à leur gré dans ces mille objets, les uns unles, les autres frivoles que le génie parisien invente pour les instruire et les amuser.

Il n'est pas tout à fait exact de dire que nous retrouvons dans les loges de la foire toutes nos connaissances des années précedentes; d'abord, M. du Bouquin nous fait défaut, cette année, il paraît nous avoir abandonné sans esprit de retour, - bon voyage à M. du Bouquin! - Si vous avez l'amour des livres, croyez-moi, achetez ces splendides éditions modernes de la librairie Plon, de la librairie Hachette ou de la librairie Didot, etc.; préférez un La Bruyère, sortant des presses de Mame, à une ancienne édition quelquefois incomplète et fautive. Il faut laisser les vieux livres à ceux qui en connaissent la valeur et qui savent distinguer une édition rare de celle qui n'a aucun mérite.

A la place du cirque Plège, nous avons le cirque Lorrain, il bat moins fort la grosse caisse, il n'a peutêtre pas une troupe aussi bien montée, cependant les écuyers et les écuyères ne sont pas sans habileté, faisons leur bon accueil et excitons-les par notre concours à revenir une autre année.

La foire ne nous offre ni magnétiseur, ni charlatan;

Le magnétisme est aux abois: La Faculté, l'Académie, L'ont condamné tout d'une voix Et l'ont couvert d'ignominie; Après ce jugement bien sage et bien légal, Si quelqu'esprit original Professe encore dans son délire : Il sera permis de lui dire: Crois au magnétisme... animal!

Une scule somnambule est venue, cette année, nous offrir les secrets de son art, mais une somnambule comme il y en a peu, comme il n'y en a pas. Lisez plutôt les réclames sibyllines inscrites aux deux côtés de la tente, méditez-les :

Mais la jeune fille n'était ni aveugle, ni sotte, et elle avait l'oreille fine, si fine, qu'à travers une cloison elle entendit les graves délibérations du conseil.

Pour commencer, M. Caillet se mit à rire en disant : - Eh! morbleu! il faut que jeunesse se passe!

A quoi Mme Caillet répondit d'un ton sec et pincé :

- Quand les hommes ont lâché cela, ils ont tout dit; c'est le passeport de leur impudeur.

- Je prends fait et cause pour Ernestine! s'écria Mme Mazurier; ce n'est pas un mois, deux mois avant d'épouser une jeune fille qu'on se livre à un pareil dévergondage.

- Péché caché..., murmura le banquier.

- Monsieur, l'interrompit la vieille dame avec emportement, c'est avec de semblables maximes qu'on dé-

- Si vous ne voyez pas l'injure qui nous est faite à tous, je vous plains, ajouta Mme Caillet.

- Je partage l'opinion de ma mère, dit M. Caillet fils. Edmond est sans excuse à mes yeux.

Enfin, après discussion, il fut décidé que M. Caillet écrirait immédiatement au Havre, à M. Pierrard, pour le mettre au courant de la situation, et qu'on ne dirait rien à Mme Pierrard, qui adorait son fils et sur laquelle on ne croyait pas pouvoir suffisamment compter.

Le jour même, on l'attendait à dîner avec son fils ; il fut convenu qu'on redoublerait d'amabilités et prévenances auprès d'elle, et que, vis-à-vis de M. Edmond, on montrerait une froideur digne, qui lui ferait comprendre la réprobation dont on flétrissait sa conduite.

M. Caillet écrivit dans la soirée à M. Pierrard, et le soir, au dîner, on suivit exactement le programme du

« Je vous prie de ne pas confondre le travail de cette dame avec les personnes que vous avez consulter.

« Cette dame se fait fort de prouver aux plus incré-

dules qu'il existe encore de véritables somnambules. « Cette dame rappelle aux personnes les plus sciencées, les événements les plus remarquables de leur existence.

« Si le magnétisme est une science, le somnambulisme est un art.

« Ce ne sont pas des paroles mensongères, mais la vérité. »

Entrez et payez et vous en aurez pour votre argent,

vous ne sortirez pas sans savoir que:

« Qui meurt en sévrier n'est plus malade en mars. » ou bien que:

« Rien n'abrège la vie à l'égal de la mort. » Si vous m'en croyez, vous ferez aussi bien d'aller

voir l'Indien bon teint, les acrobates brésiliens, puis la vache sans pareille et les veaux doubles.

Mais un personnage important qui manque cette année à notre Foire, c'est Polichinelle et son théaire; il fait défaut aux enfants petits et grands. - Quel agréable passe-temps que de voir Polichinelle administrer des roulées de coups de bâton sur le dos du commissaire! C'est là toute la pièce; ce qui est peu édifiant, j'en conviens, et inspire peu le respect de l'autorité. Cependant il ne saut ças tant nous désoler de l'absence de Polichine!le et de ses victimes, le commissaire et le gendarme; un petit théâtre où Tom-Pouce marcherait à l'aise et pourrait danser une polka sans toucher les frises, peut nous offrir une agréable compensation; nous voulons parler du théâtre d'Eté; là. décorations superbes et changements à vue; l'or reluit, l'émeraude et le vermillon éclatent dans tous les palais. Les acleurs, merveilleusement costumes, resplendissent comme un soleil doré sur toutes les coutures. Madame Gigogne étale les junes les plus bouffantes. Les exercices acrobatiques et chorégraphiques des personnages sont accompagnés par un orchestre composé d'au moins.... un piano.

Le confortable n'a pas été négligé pour le spectateur et des banquettes permettent aux curieux de l'un et de l'autre sexe de s'asseoir.

Il nous resterait encore bien des choses à vous dire à l'occasion de la foire; le bal Willis, le bal Nivelon et celui de la Rotonde, offrent à la jeunesse un champ libre pour exercer ses jambes.

> Sautez, fillettes Et garçons! Unissez vos joyeux sons Museties

24me Supplément à l'Essai de Bibliographie étampoise.

Quatrième série. - PREMIÈRE PARTIE. HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET COMMERCIALE ANTÉRIEURE A 1789.

73°. — Table générale alphabétique et raisonnée du Journal historique de Verdun, sur les matières du temps, depuis 1697 jusques et compris 1756.

Paris, 1759 1760, 9 tomes en 8 vol. in 8°. (Bibl. Ste-Gen., Aj. E. 1908). Cet ouvrage donne les indications suivantes :

Louis XV, roi de France, va au-devant de madame la Dauphine à Etampes. Juin 1745, p. 463.

Bourbon-Espagne (Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaële de), infante d'Espagne, reçue à Etampes par le Roi, le 21 sevrier 1745. Avril 1745, p. 303.

Guettard (Jean-Etienne), trouve à Bagnolet une terre semblable à celle de la Chine pour la composition de la porcelaine. Avril 1751, p. 310.

conseil de famille. Mile Ernestine, elle-même, prit une attitude sière et donna à sa physionomie, habituellement si avenante, une sévérité glaciale.

Quand on eut pris le casé, la nuit étant belle et tiède, on proposa de descendre dans le jardin. Ernestine s'empara du bras du jeune homme et, l'entrainant sous des marronniers séculaires :

- Venez, Monsieur, lui dit elle, venez; nous avons à causer ensemble sérieusement.

- Au bout d'un instant, jugeant qu'ils s'étaient suffisamment éloignés, en hochant la tête :

- Je sais tout !... fit-elle.

- Que voulez-vous dire? que savez-vous? - Je sais que vous êtes un homme affreux. Vous ne

m'aimez pas, Monsieur. - Oh! je proteste contre vos paroles! Je ne vous

aime pas !... c'est bien méchant de me dire cela... Jamais frère n'a aimé sa sœur d'une amitié plus sincère que celle que j'ai pour vous.

- Vous ne mentez pas?

- Vous mentir à vous, si franche et si vraie en toutes choses !...

- Alors, vous avez pour moi l'amitié d'un frère?

- L'amitié, la tendresse, le dévouement... - Assez. Et l'autre, comment l'aimez-vous?

- L'autre ?

- Oui, la demoiselle que vous allez voir tous les

— Quoi! vous savez...

- Tout, je vous l'ai dit. Allons, allons répondez.

- Eh bien! je l'aime autant que vous. Seulement... - Pas comme une sœur, dites donc cela tout de suite. | connu ce malheur immérité, votre bon cœur se serait

criminel d'Etampes. Son factum à l'occasion du décret de prise de corps décerné contre lui, comme ayant instruit une affaire criminelle arrivée à Etampes, au sujet d'un double assassinat. Mai 1726, p. 316.

Nouveau mémoire contenant justification contre Laurent Moreau et Catherine le Roux. Juillet 1726, p. 21.

Estampes. - Nombreuses indications concernant six familles ou les généalogies de six familles portant ce nom.

Bourbon-Vendôme (Louis-Joseph de', duc de Vendôme, de Merceur, d'Etampes... Très - nombreuses indications concernant sa vie, de 1654 à

74°. - Le Voyageur François, par l'abbé Jos. de

Laporte. Paris, 1765 à 1795, Moutard, 42 vol. in-12.

Consulter le tome 36, p. 385 et suiv., sur Etampes. Tome 40, p. 362, sur Milly, et p. 476, sur La Ferté-Alais.

75°. - Inventaire sommaire et tableau méthodi-

que des fonds conservés aux Archives nationales. Paris, imp. nationale, 1871, in-4".

Page 3. Layettes. - Etampes I et II. I. 1141-1404. J. 159

II. 1319-1399. J. 166. Page 26. Monuments historiques. Testament d'Ingeburge. JJ. 1 1 et 2.

Page 47. Conseils du Roi. Péages. Etampes, H. 3123.

La Ferté-Aleps, H. 3123. Page 50. C. du Roi. Remboursements d'offices. Seine-et-Oise,

0. 1520. Page 54. C. du Roi. Communautés secourues en 1717. Villiers-

la Joye. Abbaye N.-D., O. 671. Page 79. C. du Roi. Affaires particulières... 17º à 18º siècle. Etampes, V7. 181.

Etampes (Chap. N.-D. d'), V7, 182. Page 203. Domaine : - Etampes, Dourdan, La Ferté-Aleps, Milly, Q1. 1514-1517.

Page 226. Direction générale des ponts-et-chaussées. Routes et ponts. Route de Paris à Orléans, 1767. F14., 205. Page 230. Rivières et canaux. Navigation Essonne, 1543-1791.

F14, 692-693. Page 294. Parlement. Coutumes réformées. Etampes, 1556. Xla, 9270-9316

Page 328. Chambre des Comptes. Abbaye de Villiers, K. 191. Etampes, K. 193.

Page 335, Ch. des Comptes. Déclaration de francs fiels. Etampes, P. 7734. Page 370. Ch. des Comptes. Bailliage d'Etampe et de Dourdan,

Page 409. Notariats, Tabellionages.

Etampes, 1575-1583. ZZI. 155-157. Milly, 1605-1618. ZZ1, 213-215.

Page 579. Abbaves, Prieurés. Commanderie d'Etampes. Ordre du temple. Le Chenoy ... (Documents extr. nombreux sur cet ordre, etc., etc., etc.,

76°. - Notices historiques sur les villes du département de Seine-et-Oise, les plus remarquables par leurs châteaux au moyen-âge, par C. le Payen de Flacourt, avocat.

Paris, 4844, imprimerie de Pommeret et Guénot. Brochure in 8° de 36 pages, qui n'a pas été mise dans le commerce.

77°. — Annuaire de Seine-et Oise pour 1874.

Il contient : Dictionnaire des anciens noms des communes du département de Seine-et Oisc, par Cocheris.

Tableau alphab. des communes avec la forme latine et la

Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise. par Dutilleux. (Avec une carte).

Avec une nomenclature des provinces et des paroisses contenues dans les sept diocèses anciens qui out formé le diocèse actuel de Versailles.

Faits divers.

- Un appel à l'humanité des chasseurs en faveur des pigeons. C'est M. de Cherville qui le publie dans le Temps, et nous serons heureux si, en le reprodui-

- C'est vrai. Vous voyez que je ne vous mens pas. Après cet aveu, Ernestine, voulez-vous toujous m'e-

- Quant à cela, Monsieur, jamais, jamais, jamais!

- Et vous allez me détester?

- Je le devrais, mais je sens là que je ne le pourrai

- Oh! cœur d'or, chère et bonne ensant, comme je vous ai bien jugée!

- Ou'est-re que vous dites là, Monsieur? Je ne suis pas honne, entendez-vous, je ne veux pas l'être.

- Vous êtes adorable.

- Vous n'avez pas le droit de me faire des compliments, je vous le désends.

- Vous repoussez mon amitié? - Je n'ai pas dit cela.

- Eh bien! puisque nous restons amis, je vais à l'instant vons donner une preuve irrécusable de mon amitié; je vais vous confier ce que tout le monde, excepté ma mère, ignore encore. Voulez-vous m'écou-

ter? - Si ce que vous allez me dire ne me plaît pas, je vous prierai de vous taire.

- C'est convenu. Un jour, il y aura bientôt un mois, j'ai rencontré une jeune fille charmante, sage, honnète et bonne comme vous. Comme vous encore, elle a des cheveux noirs superbes et sa figure ressemble un peu à

- Ah!

- Mais vous êtes riche, heureuse, et elle était pauvre, si pauvre et si malheureuse, que si vous aviez

Comberville (Marin le Roy, sieur de), lieutenant-général civil et | sant, nous sauvions la vie à quelques-unes de ces pauvres petites bêtes :

Il n'est pas en Belgique de localité, si modeste qu'elle soit, qui n'ait des courses de pigeons : on attache à ce sport une très-sérieuse importance. Or, depuis que chez nous la chasse est ouverte, il paraîtrait que le nombre des coureurs qui restent en route a pris des proportions tout à fait anormales ; les sociétés s'en sont émues ; la presse belge s'est faite l'écho de leurs plaintes, qui sont trop fondées pour ne pas être entendues de ce côté de la frontière.

Nous savons fort bien que le désœuvrement est, pour un chasseur, plus lourd à porter que la carnassière la mieux garnie, mais il serait bon de réfléchir avant d'essayer de l'alléger par d'aussi tristes distractions. Tirer sur un pigeon, quel qu'il soit, est toujours une mauvaise action, presque un vol, puisque ce pigeon a un maître. Quand sciemment on décharge son fusil sur les pauvres voyageurs, que l'on voit tournoyer autour de la gare où ils ont été lâchés avant de se diriger vers le Nord, l'acte répréhensible se double d'une véritable ineptie. On trouble un peuple ami dans ses plaisirs, on cause à de braves gens un dommage sérieux, plus qu'un dominage, un chagrin, car il est tel de ces oiseaux dont aucun prix ne déciderait le propriétaire à se défaire, et tout cela sans plaisir comme sans profit, puisqu'on ne peut pas ressentir la plus minime émotion en abattant ce gibier de basse-cour; puisque, à quelque sauce qu'ou l'accommode, il ne sera jamais mangeable.

Une considération d'un ordre plus élevé doit rendre le pigeon voyageur sacré pour nous. Nous ne pouvons pas oublier qu'aux jours de la détresse, il n'est personne qui ne lui ait du d'être rassuré sur le sort de queique tête aimée.

- On va expérimenter sur le chemin de ser du Nord une nouvelle dispo-ition de wagons de troisième. Dans ces wagons les places sont séparées les unes des autres par des bras de fer comme ceux des omnibus.

Nul doute que cette innovation n'obtienne un véritable succès. On sait qu'en effet il arrive souvent que les voyageurs de troisièmes, surtout les femmes sont tyrannisés par certains individus qui s'étalent sur toute la longueur d'une banquette pour y dormir, tandis que dix voyageurs doivent se presser l'un sur l'autre. Avec la nouvelle disposition, cela ne se passera plus, et chacun ne pourra prendre que la place à laquelle il a

- Une noce au quinquina, tel est le titre d'une comédie malheureusement mêlée de quelques épisodes dramatiques, qui a cu lieu au numéro 81 du faubourg du Temple.

Là se trouve un vaste établissement, connu sous le nom de Café des Merveilleuses, parce que les consommateurs y sont servis par des jeunes filles en costumes excentriques, et qui ont toutes les grâces, sinon toute la modestie, de leur sexe. Le directeur de cet établissement, dans une pensée fort louable assurément, et que devraient imiter tous ses confrères, s'est fait une spécialité de quinquina au malaga, qui remplace fort avantageusement la terrible absinthe, comme apéritif, et qui réconforte au lieu d'empoisonner. Malheureusement, le quinquina lui-même peut avoir ses abus, et c'est ce qui est arrivé.

Un honorable charbonnier du quartier mariait sa fille, et, en attendant l'heure du dîner, la société, composée d'une quinzaine de ses compatriotes, - pour ne pas dire d'Auvergnats, - de quelques dames, également d'Auvergne, et de leurs enfants, s'était rendue au Café des Merveilleuses pour user le temps et prendre quelques rafraîchissements. Le beau-père de la mariée

brisé de douleur. Sa mère, qui appartient à une famille opulente, l'a fait élever dans un pensionnat de premier ordre; elle a reçu une éducation semblable à la vôtre. Cette mère, un modèle de résignation, de dévouement et d'abnégation, s'est trouvée sans ressources, par suite de circonstances malheureusement trop communes. Ne pouvant plus payer la pension de sa fille, elle la retira du pensionnat, et, pour vivre, elles travaillèrent ensemble. Un jour, la mère tomba malade, l'enfant travailla pour deux. Pour payer le médecin et les médicaments, pour que la malade eût son bouillon gras, la nuit, le jour, sans cesse, pendant dix-huit heures chaque jour la jeune fille tira son aiguille; cela dura plusieurs mois. Je vous ennuie peut-être?

- Mais non, mais non... continuez.

- Tout ce qu'elle gagnait - c'était si peu, d'ailleurs - pourvoyait aux besoins de chaque jour. Une échéance arriva, celle du terme de loyer; on n'avait pas d'argent, on ne put payer. Le propriétaire sit vendre tout ce qu'elles possédaient, les chassa de sa maison et elles se réfugièrent dans une chambre d'hôtel où on ne voudrait pas loger des pigeons. C'est à ce moment que je rencontrai la jeune fille. En apprenant leur horrible misère, je fus vivement ému...

- Je comprends, l'émotion a gagné le cœur et vous l'avez aimée... autrement qu'une sœur.

- Pas encore.

- Alors, continuez, continuez...

EMILE RICHEBOURG.

(La suite au prochain numéro).

offrit une tournée de quinquina ; le beau-père du marié offrit à son tour une politesse du même genre : les garcons d'honneur ne voulurent pas rester en arrière. pas plus que les invités, en sorte que la consommation de quinquina au malaga était renouvelée pour la dixième fois quand le directeur de l'établissement, envisageant les suites, peut être sérieuses, que pourrait avoir une pareille absorption de l'écorce fébrifuge, crut devoir inviter ses clients à se borner là et à varier un peu leurs consommations.

Ces observations furent mal reçues; on exigea de nouveau quinquina; le patron refusa de le faire servir; de gros mots s'échangèrent; des mots on en vint aux cours; bref, la police dut intervenir, et les plus récalcitrants furent conduits au poste.

Mais la nature de la boisson qui avait amené la querelle, inspira sans doute quelque indulgence à l'autorité, car les perturbateurs, sur la demande même du directeur de l'établissement, furent relâchés, et le soir ils purent, à leur aise, danser la bourrée nationale. Avec quelle sièvre ! on se le demande.

Les enfants voués au blane.

La pratique de vouer les enfants à un costume rappelant une dévotion quelconque, n'est pas restreinte au bleu et au blanc. J'ai vu en France, à diverses reprises, des enfants voués au Sacré-Cœur, et portant le costume rouge. Cette coutume, dont il ne reste anjourd'hui que des vestiges, était autrefois beaucoup plus répandue, et impliquait une espèce d'affiliation de cœur, pour un certain temps, à un ordre religieux. Elle est encore pratiquée ainsi, aussi bien par les grandes personnes que par les enfants, dans les cas de maladie ou de danger imminent, dans certaines parties de l'Espagne, de l'Italie, et dans presque toute l'Amérique es-

Au Mexique et au Pérou, où j'ai pu l'étudier de près, les couleurs sont les suivantes : Notre-Dame de la Merci, en blanc; Notre-Dame du Mont-Carmel, en brun; St-François, en drap de capucin; St Dominique, en noir et ceinture de cuir; Notre Dame de la bonne mort, en noir et une croix rouge sur l'épaule gauche; l'Immacultée Conception (vœu réservé aux femmes en danger de mort au moment de leurs couches), en blanc. Ce dernier vœu n'astreignant pas à la coupe monastique de l'habit, est le plus pittoresque, les jeunes femmes qui le font continuent à suivre les variations de la mode, mais à cette condition que la toilette entière soit blanche. L'enfant porte le blanc le même temps que la

En Provence et dans tout le Midi, le vœu de costume était fait par les femmes ayant la vocation religieuse, que leur santé ou toute autre cause empêchait d'entrer au couvent. Cette coutume a disparu aujourd'hui, sauf une dernière trace qui se perd de jour en jour. Les vieilles filles ayant renoncé au mariage pour se consacrer uniquement aux bonnes œuvres, portent une robe noire à manches plates, et un bonnet tuyanté assez semblable à celui qui encadre la figure des Dames du Sacré - Cœur. J'ai vu souvent ce costume porté par de vicilles demoiselles du plus grand monde, principalement à Avignon, où on le rencontre encore quelquefois.

Enfin, il est souvent fait mention, dans l'histoire des provinces du Midi, Provence, Dauphiné et Languedoc principalement, de seigneurs et de dames se vouant, même dans l'état de mariage, à un monastère ou à une dévotion particulière, ou leur consacrant leurs enfants. Ce vœu impiiquait le costume, tel que je l'ai décrit plus hant comme usité dans l'Amérique du Sud, ou tout au moins un signe quelconque le rappelant, placé sur l'épaule ou sur le cœur, lorsqu'nne circonstance particulièrement solennelle exigeait un costume de gala. Il me serait facile d'en citer de nombreux exemples si ma résidence actuelle ne m'isolait absolument de tous documents sur l'hisloire de France, et de constater dans cet usage une forme de la dévotion si répandue au Moven-Age, de prendre l'habit d'un ordre religieux au lit de mort, et de se faire enterrer enveloppé dans cette sainte livrée. F. R. M.

Santiago de Chili.

!Retue Bibliographique.)

Le Chemin qui marche.

Le Journal Illustré, dans l'un de ses derniers numéros, donne la reproduction exacte d'une invention américaine d'une audace incroyable, en ce moment en construction à New-York. Il s'agit d'une plate forme roulante, dont voici la description d'après le même

« Cette voie nouvelle est supportée par une rangée de forts piliers en fonte, de onze à douze pieds de hau-

« Elle fait le tour de la rue qu'elle doit desservir. Des escaliers, de distance en distance, permettent de monter sur la plate forme.

« On peut comparer cette plate-forme à un ruban sans fin ou à une courroie de transmission qui tourne continuellement sur le bâtis, entraînant dans sa course tous les objets placés à sa surface.

« Le mouvement est communiqué par des machines à vapeur fixes, distribuées à des intervalles égaux sous le bâtis, qui peuvent entraîner la plate forme avec une [(3) Etude de Me CHENU, avoué à Etampes, vitesse de vingt kilomètres à l'heure.

« Sur la plate-forme sont disposés des bancs, des chaises et des abris, en cas de mauvais temps. Les piétons peuvent, s'ils le veulent, circuler sur cette voie mouvante, sans danger pour leur équilibre. La circulation de la rue n'est nullement interrompue par celle du chemin qui marche. »

Marché aux bestiaux du 3 Octobre 1874.

	Arrivés.	Vendus.
Moutons	41403	9780
Vaches	. 435	94
Chevaux	. 72	55
Porcs		109
Anes	. 18	13
Totaux	. 41756	10051

Une diminution très sensible s'étant fait sentir au marché précédent, celui-ci a été moins important. -Aussi les affaires sur les moutons ont-elles été traitées avec rapidité et avec une assez forte augmentation. -Disons qu'il y avait bien plus d'acheteurs que de vendeurs. — Les porcs se sont vendus avec une grande diminution. — Légère hausse sur les vaches et les chevaux. - Cours ordinaire pour les anes.

M. GENÉVRIER Fils, quincailler à Etampes, rue Saint-Jacques, demande Un Apprenti. 5

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 5 Octobre. - Kwater Jules-Clément, rue du Perray, 35. - 5. AUCLERT Emilienne-Alexandrine, rue Pavée, 4er. - 5 NAROT Jules-Edmond, au Petit-Saint-Mars. - 6. Bluer Anais, rue Saint-Martin, 70. - 7. Morin Marie, rue du Puits de la-Chaîne, 8.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre: Morint Jean, 27 ans, marchand a Saintes (Charente-Inférieure); et Due Dunanel Lucie-Eugénie, 18 ans, sans profession, rue Saint-Jacques, 119

Du 2 Octobre. - Denollière Louise-Caroline, 53 ans, marchande de vins, femme Chauvet, faubourg Saint-Jacques, 2. - 5. Picut Eugénie-Charlotte, 45 mois, rue de la Juiverie, 45. - 8. DAGUET Marie-Jeanne, 83 ans, veuve Gillet, au Chesnay. - 8. Beau-FORT Marie-Madeleine, 66 ans, femme Beaufort, rue de l'Avaloir, 5. - 8 MARIN Juliette-Marie, 14 mois, rue d'Enfer, 12. - 9 Consin Louis-Benjamin, 69 ans, chauffeur, carrefour aux Chats, 1er.

Pour les articles et faits non signés : Ava. ALLIEV.

Éviter les contresaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expire, sont pries de le saire renouveler. - Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'eprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ÉTAMPES

Faillite FOURNELLE.

JUGEMENT DÉCLARATIF.

La dame FOURNELLE née MONTAGNE, entrepreneur de peinture à Milly, a été déclarée en état de faillite par jugement du Tribunal d'Etampes, du sept octobre mil huit cent soixante-quatorze.

La cessation de paiement a été fixée provisoirement au seize juin mil huit cent soixante-quatorze.

Ont été nommés :

Juge-commissaire, M. Bertrand-Lefebure, juge; Syndic provisoire, Me LAURENS, avoué.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

Etude de Me CHENU, avoué à Etampes. Rue Saint-Jacques, nº 100.

RETRAIT

CAUTIONNEMENT.

Suivant acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le vingt-neuf août mil huit cent soixante-quatorze, M. Gabriel-François COMMEAUCHE, propriétaire, demeurant à Angerville, a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions de gressier près la Justice de paix des ville et canton d'Etampes, il était dans l'intention de retirer du Trésor Public le cautionnement par lui versé en cette qualité.

Pour extrait, Signé, CHENU. Rue Saint-Jacques, nº 100.

VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE SACLAS.

Et par le ministère de M' BARTHOLOMÉ, notaire audit lieu, Commis à cet effet,

D'UNE MAISON

JARDIN, AISANCES ET DÉPENDANCES, Sise à Romard, commune de Saint-Cyr-la-Rivière,

ET DE DOUZE

PIECES DE TERRE

Sises aux terroirs de Saint-('yr-la-Rivière

et de Saclas.

BM TREIZE LOTS

Le tout appartenant au sieur Frenence BOISSIÈRE, Berger audi Romard.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 8 Novembre mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le onze août mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Aux requête, poursuite et diligence, de M. Pierre-Isidore RENARD, agissant au nom et comme Directeur de la Compagnie la Bonne-Foi, Société d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux, demeurant au siège de l'administration à Paley, canton de Lorrez le-Boccage (Seine-et-Marne);

Ayant pour avoué Me Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En présence, ou lui dûment appelé, de :

M. Frédéric Boissière, berger, demeurant à Romard, commune de Saint Cyr-la-Rivière;

Ayant pour avoué Me Léon Breuil, demourant à Etampes, rue Saint Jacques, numéro 50;

Procédé, le Dimanche huit Novembre mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la maison d'école de Saclas, et par le ministère de Me Bartholomé, notaire audit lieu, commis à cet effet, à la vente par suite de conversion de saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Terroir de Saint-Cyr-la-Rivière.

Premier lot.

Un corps de bâtiment sis à Romard, commune de Saint-Cyr-la-Rivière, composé d'une maison d'habitation comprenant deux pièces, grenier au dessus couvert en tuiles, petit hangar à côté.

Une autre Maison sise audit Romard, à côté de la précédente, contenant un espace, grenier au-dessus

Tenant le tout d'un côté M. Désir Charpentier et mademoiselle Leblanc, d'un autre côté M. Venard, et par devant la route de Saclas à Saint-Cyr-la-Rivière.

Dix ares quatre-vingt cinq centiares d'housche et pente, sis même lieu de Romard; tenant d'un long M. Diet, d'autre long M. Désir Charpentier, d'un bout M. Diet, et d'autre bout le chemin de Saclas à Saint-Cyrla-Rivière.

Et un jardin et courtil sis prairie de Romard, terro de Saclas, en face les bâtiments; tenant d'un long Diet, d'autre long M. Edelin, d'un bout les héritiers Dupond, et d'autre bout le chemin.

Deuxième lot. Vingt six ares trente-trois centiares de terre, champ-

tier de la Grande-Vigne; tenant d'un long Renault, d'autre long Barbier, d'un bout la sente de plusieurs, et d'autre bont Blot.

Sur la mise à prix de 100 fr.

Troisime lot.

Douze ares soixante centiares de terre, champtier des Pentes de-Romard ou du Trou-à-Bertheau; tenant d'un côté à M. de Quinsonas, et d'autre sur un meur-

Sur la mise à prix de Quatrième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix-sept centiares de terre, champtier au-dessus de la Garenne-de-Voisins; tenant d'un long M. Marchaudon, d'autre long M. Renault, d'un bout la garenne, et d'autre bout Marchaudon.

> Sur la mise à prix de Cinquième lot.

Cinquante - quatre ares soixante - huit centiares de terre, champtier du Trou-à-Bertheau; tenant d'un long M. de Quinsonas, d'autre long un meurger, d'un bout à M. Bouligné, et d'autre bout plusieurs.

Six ares trente-huit centiares de terre d'après la renommée, et neuf ares cinquante-sept centiares d'après le cadastre, champtier des Grands Clos; tenant d'un long M. Adrien Renault, d'autre long M. Marchand, d'un bout un meurger, et d'autre bout M. Renault.

Sur la mise à prix de

Septième lot.

Trois ares dix-neuf centiares de terre, champtier des Grandes - Vignes; tenant d'un long M. Marchaudon,

d'autre long Lanneau, d'un bout M. Dallier, et d'autre bout un meurger.

> Sur la mise à prix de 3 fr.

Huitième lot.

Vingt-deux ares trente-trois centiares de terre, au champtier de la Croix-Fargis; tenant d'un long M. Edelin, d'autre long M. Bouffard, d'un bout un meurger, et d'autre bout le chemin.

> 400 fr. Sur la mise à prix de

Neuvième lot.

Dix-huit ares quatre-vingt-deux centieres de terre, champtier de Romard; tenant d'un long aux héritiers Dominique Dupond, d'autre long veuve Grenet, d'un bout Mignon, et d'autre bout la route de St-Cyr.

Sur la mise à prix de

Dixième lot.

Quatorze ares trente-cinq centiares de terre, champtier de la Chapelle; tenant d'un long M. Yau, d'autre long au chemin, d'un bout M. Bidault, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Onzième lot.

Vingt-six ares quarante-deux centiares de terre, champtier de la Croix-Pargis; tenant d'un long la sente, d'autre long M. Renault, d'un bout un meurger, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de

Terroir de Sacias.

Douzième lot.

Dix - neuf ares quatorze centiares de terre, champtier de la Guiche; tenant d'un long madame veuve Auger, d'autre long M. Barbier, d'un bout la vieille route, et d'autre bout plusieurs.

> Sur la mise à prix de 400 fr. Treizième et dernier lot.

Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre. champtier de Luçon; tenant d'un long à Paillou, d'au-

Sur la mise à prix de

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-

A Elampes, le huit octobre mil huit cent soixantequatorze.

Pour original,

Signé: CHENU.

S'adresser, pour les renseignements : A Elampes,

A Me CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 100;

A M. BREUIL, avoué colicitant, rue Saint Jacques, numéro 50:

A Saclas,

A M' BARTHOLOME, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux.

En marge est écrit : Enregistré à Etampes, le dix octobre mil huit cent soixante-quatorze, folio 93 verso, case 2. Recu un franc quatre - vingt - huit centimes, double décime compris.

Signé: DELZANGLES.

Du testament de Mademoiselle Marguerite-Augustine MASURE, décédée rentière à Etampes, lequel testament, fait en la forme olographe, le vingt-huit novembre mil huit cent quarante - huit, enregistré et déposé pour minute à Me Hauteseuille, notaire à Etampes, par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil d'Etampes, en date du vingt-trois novembre mil huit cent soixante-huit, a été extrait ce qui suit :

« Je donne et lègue à mes tantes Anne - Marguerite Verdureau, Adélaïde Verdureau et Rosalie Arsène Verdureau, rentières à Artenay, tous les biens meubles et immeubles qui m'appartiendront au jour de mon dé-

« La somme de trois cents francs pour les pauvres de la paroisse Saint - Martin, qui leur sera distribuée par les soins de M. le curé dudit Saint-Martin.

« Plus, trois cents francs pour l'église Saint-Martin, en sus des frais de mon enterrement. »

Les héritiers de mademoiselle Masure sont invités à adresser, dans le délai de vingt - quatre jours, à Monsieur le Préset, les réclamations qu'ils peuvent avoir à

Etude de Me JACOB, notaire à Angerville.

Mairie d'Angerville.

ADJUDICATION DU BAIL ET DE LA MISE EN FERME

BROITS DE LOCATION DES PLACES

SUR LES FOIRES ET MARCHÉS DE LA COMMO D'ANGERVILLE l'our six ans à partir du 1er Janvier 1875. EN L'HOTEL DE LA MAIRIE D'ANGERVILLE.

Le Dimanche 25 Octobre 1874, A deux heures précises. Par le ministère de Me JACOB, notaire à Angerville.

Premier lot. — Comprendra les droits sur les places destinées à la vente du blé et de l'avoine.

Mise à prix du fermage annuel... 4,200 fr. Deuxième lot. - Consistant dans les droits sur les places affectées à la vente de la bimbeloterie, des produits de basse-cour et de maraîchage.

Mise à prix du fermage annuel... 800 fr. S'adresser, pour tous renseignements et prendre connaissance du cohier des charges :

Soit à la Mairie d'Angerville ;

Soit en l'étude dudit Me JACOR.

COLLIN MAISO

Place Notre-Dame, à Étampes

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS SUR MESURES

GRAND CHOIX DE NOUVEAUTÉS POUR PANTALONS ET JAQUETTES

Saison d'hiver

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS D'UN RAYON DE

Pour Hommes et Jeunes Gens.

15 fr. VESTONS drap ratine, depuis. 22 fr. PARDESSUS drap frisé, depuis.

PARDESSUS doublés, satin de Chine. . . . REDINGOTES drap noir.

GRAND CHOIX DE PALETOTS ET GILETS DE CHASSE

Etude de Me RENOU, notaire à Châteaudun.

ALOUER Pour le 1st Novembre 1876,

FERME DE LA ROUSSELIERE

Sise commune de Saint-Hibaire-sur-Yerre.

Cette FERME, située à 9 kilomètres de Châteaudun, se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, de 99 hectares 26 ares 03 centiares de terres labourables, et de 3 hectares 25 ares 90 centiares de prés situés sur l'Yerre.

CLASSEMENT :

	∦ re	Classe	94	22a	25€
		Classe	44	33	78
		Classe	31	78	40
		Classe	9	88	40
	5e	Classe	9	19	00
	Sai	ns classement.	4	10	10
Con	tena	nce totale	102h	5 a	934

Les terres sont très-fertiles en prairies artificielles. S'adresser à Me RENOU, notaire à Châteaudun.

Etude de Me DARDANNE, notaire à Etampes, Successeur de Me MÉNERAY et FOUGEU.

ALOUER A Etampes, rue de la Juiverie, nº 11,

CDINDE ET DELLE MAICON

Disposée pour le Commerce,

AVEC JARDIN, ÉCURIE ET REMISE.

Cette Maison est occupée depuis soixante ans comme Magasin de Nouveautés.

Entrée en jouissance le 1" Avril 1873. S'adresser, pour les renseignements: A Mº DARDANNE, notaire à Etampes.

Etude de Me DARDANNE, notaire à Etampes.

LOUER

A VENDRE Pour entrer en jouissance de suite,

GRANDE ET BELLE MAISON

Sise à Etampes, rue Evezard, Entièrement remise à neuf.

DROIT DE CHASSE

Concédé par le propriétaire.

S'adresser à Me DARDANNE, notaire à Etampes; Et à M. THIROUIN, à Farcheville.

DOMAINE DE MEREVILLE.

HAUTS BOIS SÉCULAIRES

De toute beauté,

Au nombre de 400 pleds,

A VENDRE

Par Adjudication et par Lots, A MÉRÉVILLE, Dans le Grand Parc du château, où se trouvent plantés ces magnifiques Hauts Bois,

Le Dimanche 25 Octobre 1874, à 1 heure précise, Par le ministère de M° RAVAULT, Notaire à Méréville.

Chaque arbre à vendre est marqué du numéro de son lot. — (Voir les affiches pour le détail.)

S'adresser, pour visiter, à M. le Régisseur du

Et pour tous autres renseignements,

A M. RAVAULT, notaire. 4-2

MIme LANG, dentiste, prévient ses clients qu'elle est venue se fixer à Etampes, 84, rue Saint-Jacques. Elle se charge comme toujours des soins de la bouche et de la pose des dents. - En cas d'absence, s'adresser chez son gendre, M. FERTRE, docteur, 26, boulevard des Italiens. — Madame LANG sera toujours chez elle les jours de Marché franc.

MAISON BOUCHEE FILS

Faubourg Saint-Jacques, no 16, En face les promenades du Port.

M. BOUCHEE a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire des approvisionnements de Bois de chauffage et de Charbon de terre. Il est donc, dès aujourd'hui, en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui pourraient lui être faites. 9-7

MAISON PERICHON

11, Rue Darnatal, 11, A ETAMPES.

On demande de suite BEUX APPRENTIS.

PAPIER végéro BOURDEI

AGGLUTINATIF

Pharmacien à Saint - Cloud. Guérit : Coupures, Brûlures, Furoncles, Engelures et Plaies de toutes natures.

PRIX : le rouleau, 60 cent; le paquet de 12 feuilles, 50 c. - Dépôt chez tous les pharmaciens et her-13-2

MALADIES DES YEUX

rue Saint-Antoine, 143. - Consultations gratuites à une heure; - consultations particulières à quatre heures; rue Blondel, 7. Paris.

PLUS DE DENTS GATEES Par l'emploi du Dentifrice

GOULARD

naude par les sommités médicale ct Pharmaciens.

Chez CANTINIAU, coiffeur a Etampes, rue Darna'al. 40-19

OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

S'imprimant la nuit Un an, 84 f. - 6 mois, 32 f. - 8 mois, 16 f. - 1 mois, 5 f. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE : MM. LEROYER. - Ch ROLLAND, - RALEAU.

DEPETES SOUSCHIPTEURS - MM C. ROLLAND Saone-et-Loire). RAMEAU (Seine-et-Oise). JULES GRÉVY (JUTA', E. CHARTON YONNE), FOURCAND (Gironde). Général Billot (Corrèze). Boucau (Landes). TURQUET (Aisne). Jozon (Seine-el-Marne).

BARTHÉ: EMY-ST-HILAIRB. FAYE (Lot-et-Garonne . Léon Robert (Ardennes). Dr Warnier (Alger). Crémieux (Alger). LUCET (Constantine) Riondel (Isère). Tassin (Loir-et-Gher). Milling (Vosges).
Wilson (Indie-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par Popinion nationale, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous passions en fatte ici l'elore.

En ce qui concerne les renseignements relatifs aux interets matériels: Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées. Chroniques apricoles, l'Opinion nationale est, de heaucoup, le plus complet us Tous les Journaux pansiers.

On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 5, rue Cog-Hiron, Paris, à faire traite pour le montant de l'abonnement souscrit.

Les timbres-poste sont acceptes en paiement pour les abonnements d'un mois.

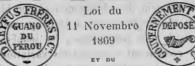
Or. N. a. 39.

BACKET AND RESIDENCE OF THE SECOND SE

TALLY INTO

GOUVERNEMENT DU PÉROU DREYFUS FRÊRES & C'e DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN.

Seuls Concessionnaires du



Convention lu 15 Avril 1871

DEPOTS EN FRANCE.
Bordeaux, chez M. Adolphe Boulan.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. Boyé et C.
Cherbourg, chez M. E. Gugene Liais.
Dunkerque, chez M. C. Bouedon et C.
Havre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, MM. d'Orbigny et Faustin fila.
Lyon chez M. Marc Gilllard. Lyon, chez M. Marc GILLIARD.

Marseille, chez M. A.-G. Boyé et C.

Melun, chez M. Le Barre.

Nantes, chez M. A. Jamont et Huard.

Paris, chez M. A. Mosneron-Dupin. St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

AVIS AU COMMERCE ET A L'AGRICULTURE

II. et J. Deconinck, à Dunkerque et à Arras, ont présentement à vendre 11 variétés de BLES DE SEMENCE anglais et français; agents de Frécerio F. Hallett (blés généalogiques). Achats faits directement sur les lieux de production. - Même maison : NITRATE DE SOUDE (importation directe) et tous autres engrais chimiques sur dosage garanti.

Bulletin commercial.

MARCIÉ	de l'hectol.	MARCHÉ	PRIX	MARCHÉ	PRIX
d'Etampes.		d'Angerville.	de l'hectol.	de Chartres.	de l'hectol.
3 Octobre 1874. Froment, 4° q Froment, 2° q Méteil, 4° q Méteil, 2° q Seigle Escourgeon Orge Avoine	fr. c. 21 04 49 77 16 93 45 58 44 08 44 67 13 42 12 08	9 Octobre 1874. Blé-froment Blé-boulanger Méteil. Seigle nouv. Orge. Escourgeon Avoine.	18 00 16 00 13 00 13 34 11 67	3 Octobre 1874. Blé élite Blé marchand Blé champart Méteil mitoyen Méteil Seigle Orge Avoine	13 50 13 50 13 15

Cours des fonds publies. - Bourse DE PARIS du 3 au 9 Octobre 1874.

DÉNOMINATION.	Samedi 3	Lundi 5	Mardi 6	Mercredi 7	Jeudi 8	Vendredi 9		
Rente 5 0/0	89 50	98 75 89 75 61 60	99 02 89 60 61 85	99 30 89 60 62 20	99 25 89 50 62 25	99 20 89 25 62 25		

Certifie conforme aux exemplaires distribués aux abornés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 10 Octobre 1874.

l'u pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposee ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 10 Octobre 1874.

SECTION 1

Enregistré pour l'annonce n° Regu frunc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1874.